

Elections CE/DP et CAP/CCP à France Télécom-Orange 22 janvier 2009



Vous êtes en CFC : Votez et faites voter CGT Un moyen efficace pour vous faire entendre

Le vote CGT aux élections CE/DP et CAP/CCP le 22 janvier 2009 est un moyen pour se faire entendre plus fortement, pour se faire respecter. Nul doute que le score de la CGT, le nombre de ses élus, pèseront fortement auprès de France Télécom pour faire entendre la voix des 15 000 collègues en congés de fin de carrière (CFC) qui sont appelés à voter.

C'est une force qui compte et qui est incontournable dans le rapport des forces dont ces élections sont un élément.

Depuis presque 4 ans, les Instances Représentatives du Personnel (IRP) sont en place. Tout en combattant la privatisation, la CGT a décidé de faire des IRP un outil au service des revendications et au plus près du personnel, qu'il soit actif, retraité ou en CFC. La CGT a été aux côtés des CFC dans toutes les instances.

* **Les Délégués du Personnel (DP) CGT** sont là pour interpeller France Télécom sur des questions les concernant individuellement comme ce fut le cas pour le calcul de la prime de départ ou encore aujourd'hui pour la retraite additionnelle des fonctionnaires, le maintien des taxes téléphoniques, la prise en compte des années d'auxiliaires dans le calcul de l'ancienneté pour bénéficier du CFC, etc.....

* **Les Comités d'Etablissements (CE) et le Comité Central d'Entreprise (CCUES)**, où les élus CGT ont fait leur possible pour que les CFC, éloignés des services et pas toujours équipés d'ordinateurs, puissent bénéficier des mêmes informations que les agents en activité dans les services, notamment sur les activités sociales et culturelles. Cela semble logique ! Pas pour tout le monde, puisque certaines organisations syndicales oublient que les CFC comptent dans la masse salariale de France Télécom.

* **Les Délégués Syndicaux (DS, représentants désignés par les organisations syndicales à tous les niveaux de l'entreprise)**. Depuis 1996, date de la mise en place du CFC, bien que non signataire en raison du refus de la direction de remplacer les départs, la CGT a soutenu et organisé les collègues en CFC dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits.

* **CAP/CCP** : les CFC sont aussi concernés par ce vote. Chaque voix comptera pour déterminer la représentativité des syndicats et donc par le rapport de forces à venir.

Des actions... Des succès...

Après le succès en 2005 en Cour d'appel administrative, nouveau succès en 2008 auprès du tribunal administratif de Lyon pour les informaticiens et techniciens de supervision soutenus par la CGT. France Télécom qui, dans cette affaire, est aujourd'hui reconnue coupable par des Tribunaux Administratifs d'avoir enfreint la légalité, se doit de régulariser la situation de tous les agents concernés par cette question. La CGT continue d'agir pour que soit appliquée la loi 96-660 du 26 juillet 1996.

Le résultat est un point d'appui dans cette autre bataille engagée concernant la retenue pour pension de 7,85 % qu'effectue France Télécom sur l'indemnité de départ. Cette retenue est illégale car ce type d'indemnité n'est pas pris en compte pour le calcul de la retraite.

Les personnels en CFC, sont aussi spoliés sur l'application de la retraite complémentaire dont les cotisations ne sont pas compensées par l'employeur comme il le fait pour la pension retraite. Ils sont exclus aussi du dispositif de bonification de fin de carrière. Ils n'ont pas droit aux indices exceptionnels ni promotion.

Les personnels en CFC à l'appui des jugements positifs sur l'intégration des primes, avec la CGT, demandent l'ouverture de négociations pour régler les injustices qui leur sont faites depuis 1996.

La direction a les moyens de répondre aux revendications avec plus de 6 milliards de bénéfices annoncés en 2008, et l'équivalent de 20 000 € par salarié versé aux actionnaires.

Face à cette situation, le vote CGT sera un message fort au Gouvernement et aux employeurs pour appuyer les revendications.

Se syndiquer CGT, c'est se donner les moyens de gagner, de se faire entendre, d'être respecté, de sortir de l'isolement.

Les CFC, avec la CGT sont de toutes les actions

Ils manifestent, signent des milliers de pétitions, revendiquant spécifiquement :

- Le remboursement de la retenue pour pension de 7,85 % sur la prime de départ en CFC,
- L'intégration des primes et indemnités
- L'exonération fiscale de l'indemnité de départ en CFC
- Le droit à l'information professionnelle, sociale et syndicale, ce qui implique une participation de France Télécom concernant la dotation de matériel informatique au bénéficiaire d'un CFC,
- L'accès à l'échelon exceptionnel à l'intérieur d'une échelle indiciaire,
- Le suivi médical et la participation de France Télécom aux frais d'optique, jusqu'au départ à la retraite.....

Mais aussi pour la retraite

- maintien des forfaits téléphoniques,
- compensation des annuités manquantes,
- prise en compte des temps d'auxiliaire

Les CFC, avec l'ensemble des salariés de France Télécom continuent à revendiquer une contribution versée par la direction pour les activités sociales et culturelles au CE portée à 1% du chiffre d'affaires.

Voter et se syndiquer CGT

- C'est agir pour la satisfaction des revendications des CFC
- C'est se donner plus de force pour gagner